

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 362

présenté par

Mme Beauvais, Mme Meunier, M. Ramadier, Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Bouley, Mme Audibert, Mme Poletti, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Parigi, M. Pierre-Henri Dumont, M. Bourgeaux, M. Cinieri, M. Manuel, M. Dive, M. Reiss, M. Minot, M. Ravier, M. Bony, Mme Trastour-Isnart, M. Viala, M. Cordier, M. Sermier, M. Schellenberger, M. Aubert, Mme Serre, M. Perrut, M. Benassaya, Mme Kuster, M. Viry et M. Descoeur

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« à l'exception des opérations de communication et de parrainage réalisées auprès des clubs et associations sportifs et culturels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire a durement affecté les finances des clubs et associations sportifs et culturels.

Dans ces circonstances, il n'apparaît pas opportun de les priver d'une indéniable sources de revenus.

Ainsi, il convient donc d'exclure les opérations de communication et de sponsoring qui sont et qui pourront être conclues par des marques automobiles des enseignes dont l'activité relève du secteur des énergies y compris fossiles notamment avec des clubs et associations sportifs et culturels.

Tel est le sens du présent amendement de repli.